

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

MOUVEMENT DE TERRAIN

Commune du MONT DORE

Secteur des EGRAVATS

1 a / Note synthétique

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles- mouvements de terrain - sur la commune du MONT DORE-secteur des Egravats-

NOTE DE PRESENTATION DES MODIFICATIONS ENVISAGEES

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles – mouvements de terrain – du secteur des Egravats sur la commune du Mont-Dore a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 10 mai 2005. Ce plan comportait un certain nombre de mesures de prévention et de protection du site définies sur la base du dossier d'expertise « Les Egravats, commune du Mont-Dore. Évaluation de l'aléa relatif aux coulées de boue, glissements de terrain et éboulements rocheux. Définition et chiffrage des solutions de mise en sécurité pour le lotissement. », réalisé en octobre 2004 .

Des études complémentaires ont fait émerger une autre solution technique permettant d'assurer un degré équivalent de protection tout en bénéficiant d'une meilleure intégration dans le site.

Ces nouvelles dispositions nécessitent une modification du Plan de Prévention des Risques en vigueur.

Cette modification porte sur deux éléments du dossier de PPR :

- **Le périmètre**, qu'il est nécessaire d'étendre légèrement pour permettre la réalisation d'un champ d'expansion des coulées de boue en rive gauche de la goulotte sud.
- **Le règlement** et notamment le Titre III « Mesures de prévention et de protection » qu'il convient de faire évoluer.

Les évolutions des prescriptions sont les suivantes :

Goulotte Nord :

Suppression de la possibilité de pourvoir à la protection des deux chalets sur la rive droite par un endiguement.

Goulotte centrale

Remplacement de l'endiguement de la goulotte par la mise en place d'un bassin de rétention des coulées de boues à l'amont du lotissement

Goulotte sud :

Le modelé de terrain prévu initialement sur la rive gauche est remplacé par la création d'une zone d'expansion des coulées de boues à l'amont de la R.D.